

TRANSFORMER LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

manière conforme aux terminologies et aux sources d'autres pays et organisations de voyage. Nous créerons une commission consultative consulaire, qui comprendra des participants non gouvernementaux et examinera les renseignements et questions qui ont une incidence sur les services consulaires. Les Affaires étrangères entendent faire en sorte que les Canadiens puissent voyager en sachant que le gouvernement sera là pour les aider en leur offrant, en temps opportun, les services consulaires voulus dans les situations d'urgence et qu'il traitera dans leur intérêt avec les autorités étrangères, dans toute la mesure du possible dans la foulée des accords bilatéraux et du droit international.

Enfin, en pleine ère de l'information, il est important également que les Canadiens aient amplement accès à l'information sur ce que le gouvernement peut faire pour les aider directement quand ils voyagent, font des affaires ou étudient à l'étranger. Les Affaires étrangères prennent constamment des mesures pour améliorer le service offert depuis un certain temps 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, pour que les voyageurs puissent les informer facilement de leurs problèmes, où qu'ils se trouvent dans le monde, et bénéficier aussitôt de conseils.